



Commission Régionale Football Loisirs

et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°35

Réunion du : mercredi 16 mai 2018

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME GOFFAUX - MM. GORIN – DELPLACE - LE CAVIL – DARDE - ELLIBINIAN (représentant CRA).

Excusés : MM. DUPUY – THOMAS.

TERRAINS

Le stade Biancotto sera indisponible le samedi 19 mai 2018 de 9h30 à 11h30.

La commission informe que le stade Suzanne Lenglen sera fermé le lundi 11 juin 2018 de 19h à 22h30.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

SAMEDI

Poule A :

N°20007428 – CANAL + / MEDIA FC DU 28/04/2018

COUPES

Challenge du Fair Play :

La finale du challenge du Fair Play 2018 opposera les équipes de SEVRES FC aux SUPPORTERS DE LIVERPOOL.

Cette rencontre se déroulera le samedi 9 juin à 11h au stade des Fontaines à Sèvres.

CHAMPIONNAT**Samedi Matin****Poule A****N° 20007493 – AVOCATS / BRAZIL DIAMOND du 12/05/18**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de BRAZIL DIAMOND), la Commission décide :

Match perdu par forfait à BRAZIL DIAMOND (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à AVOCATS (5 buts / 4 points).

N° 20007490 – TREMBLAY FC / CHENNEVIERES LOUVRES du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (rapport de l'arbitre et feuille de match), la Commission décide :

Match perdu par forfait à TREMBLAY FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CHENNEVIERES LOUVRES (5 buts / 4 points).

N° 20007489 – JEUNES DU STADE / SPORT FOOT du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SPORT FOOT), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SPORT FOOT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à JEUNES DU STADE (5 buts / 4 points).

N° 20007505 – SEIZIEME ES / MEDIA FC du 02/06/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SEIZIEME ES), la Commission accepte d'avancer la rencontre à la date du 26 mai 2018, même heure même endroit.

Poule B**N° 20007865 – CORMEILLES AC / ALORA du 12/05/18**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de CORMEILLAIS AC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à CORMEILLES AC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à ALORA (5 buts / 4 points).

N° 20007862 – EED / SOCRATES CLUB du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SOCRATES, rapport de l'arbitre et feuille de match), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SOCRATES CLUB (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à EED (5 buts / 4 points).

Les frais de déplacements de l'arbitre sont à la charge de SOCRATES CLUB.

N° 20007861 – PLUG IT CLUB / OCCAZ FC du 12/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier d'OCCAZ FC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à OCCAZ FC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PLUG IT (5 buts / 4 points).

N° 20007876 – PUISEUX LOUVRES / CORMEILLES AC du 02/06/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de PUISEUX LOUVRES), la Commission accepte d'avancer la rencontre à la date du 26 mai 2018, même heure même endroit.

Franciliens**Poule A****N° 20008004 – BOURG LA REINE 2 / IGN du 14/05/18.**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier d'IGN),

La Commission décide :

Match perdu par forfait à IGN (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à BOURG LA REINE (5 buts / 4 points).

Poule B**N° 20008150 – AS KRO / SEVRES FC du 18/03/18.**

Après accord des 2 clubs la commission accepte que cette rencontre soit jouée le lundi 21 mai 2018 à 20h au stade des Fontaines à Sèvres

Poule C**N° 20008278 – LUXEMBOURG FC / MAARIFIENNE du 14/05/18.**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de MAARIFIENNE), la

Commission décide :

Match perdu par forfait à MAARIFIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LUXEMBOURG FC (5 buts / 4 points).

Bariani**Poule A****N° 20010351 – CAP 12 / ESSEC du 14/05/18**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier d'ESSEC), la Commission décide :

Match perdu par forfait à ESSEC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CAP 12 (5 buts / 4 points).

Poule B**N° 20010442 – PERSONNEL GROUPE METROPOLE / TROPICAL AC du 16/05/18**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de TROPICAL AC), la

Commission décide :

Match perdu par forfait à TROPICAL AC (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à PERSONNEL GROUPE METROPOLE (5 buts / 4 points).

Poule C**N° 20010531 – BLUE STARS / DIAC du 14/05/18**

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de BLUE STARS), la

Commission décide :

Match perdu par forfait à BLUE STARS (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à DIAC (5 buts / 4 points).

Supporters

N° 20010646 – SUPP. RENNES / SUPP. SAINT ETIENNE du 14/05/18

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (courrier de SUPP. SAINT ETIENNE), la Commission décide :

Match perdu par forfait à SUPP. SAINT ETIENNE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à SUPP. RENNES (5 buts / 4 points).

Prochaine réunion : mercredi 23 mai 2018.